



TROUVER UN emploi

Les possibilités d'emplois sont multiples en Matanie. On y compte près de 1 000 entreprises de toutes les tailles. **Il est possible de travailler dans plusieurs domaines** : chantiers maritimes, entreprises manufacturières, PME de toutes sortes, entreprises de transformation, éducation, santé, tourisme, bureaux de Services publics et Approvisionnement Canada (entre autres).

Vous faites du télétravail ? Vous êtes travailleur autonome ? Un espace collaboratif vous accueillera au centre-ville de Matane si vous avez besoin d'un endroit inspirant pour travailler.



? Abréviation de « Numéro d'assurance sociale »

Dans de nombreux formulaires, lorsque le numéro d'assurance social est demandé, **il est écrit NAS**. Nous vous suggérons donc de bien retenir cette abréviation.

Par où commencer ?

Le français est la langue officielle du Québec. **Parler français est donc nécessaire pour trouver du travail**. Pour en savoir plus, consultez la fiche d'information Parler français.

Les services offerts par les centres locaux d'emploi et certains organismes spécialisés sont très utiles pour se familiariser avec le marché du travail au Québec, apprendre à faire un bon curriculum vitae (CV) et se préparer aux entrevues. Faites appel à ces ressources pour bien commencer votre démarche d'emploi.





Le numéro d'assurance sociale (NAS)

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est un **numéro permanent de neuf chiffres dont vous avez obligatoirement besoin pour travailler au Canada** ou pour recevoir des prestations et des services liés aux programmes gouvernementaux. Il n'y a pas de frais pour demander un numéro d'assurance sociale. Vous pouvez faire votre demande en ligne ou par la poste.

Ce numéro doit rester **confidentiel**, seul le gouvernement et l'employeur sont habilités à vous le demander.

Avant de présenter une demande : www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale/avant-demande.html

- En ligne : sin-nas.canada.ca/fr/Sin/
- Par la poste : www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale/demande.html#poste
- En présence : Bureau de Service Canada (situé aux Galeries du Vieux Port)
750 Av. du Phare 0 #220, Matane



La session *Objectif Intégration*

Offerte aux personnes immigrantes, la session Objectif Intégration vous donne les clés pour mieux comprendre le Québec. Cette formation gratuite dure 24 heures (réparties sur quelques jours). Une connaissance du français de stade intermédiaire est nécessaire pour y assister. À Matane, c'est le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) qui organise trois sessions par année.

Objectif Intégration porte sur les valeurs démocratiques et québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne, les codes culturels en emploi et le cadre légal dans le monde du travail.

Des allocations financières peuvent être reçues pour participer en entier à la session.

Conditions d'admission : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/region/sessions-information/objectif-integration/conditions-admission.html

Consultez le site du SANAM pour connaître les sessions à venir et vous inscrire : www.sanamatanie.org

Les normes du travail

La Loi sur les normes du travail

Cette loi protège les salariés en imposant des conditions minimales de travail : le salaire, la durée de la semaine de travail, les congés, les procédures de congédiement, etc.

Un employeur peut offrir des conditions plus avantageuses, mais **il ne peut jamais imposer des conditions de travail moins bonnes que celles prévues par les normes**. Sinon, il s'expose à des amendes et à des poursuites judiciaires.

Renseignements et plaintes : auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, au 1 844 838-0808 ou au www.cnesst.gouv.qc.ca/fr.

Consultez aussi : www.educaloi.qc.ca

Le salaire minimum

La loi oblige les employeurs du Québec à **rémunérer tout travail effectué par leurs salariés**. Que vous soyez en formation, à la commission, que votre travail soit à temps plein, à temps partiel, ou que vous ayez seulement travaillé quelques heures, vous avez droit **au salaire minimum prévu** par la Loi sur les normes du travail. Un travailleur ne peut pas recevoir un salaire plus bas que le taux en vigueur.

Pour plus de détails au sujet du salaire minimum :

www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/salaire-paye/salaire

educaloi.qc.ca/categories/salaire-remuneration





Bon à savoir

- Dans le monde du travail, comme partout ailleurs, les hommes et les femmes sont traités **de manière égale** ;
- La hiérarchie est habituellement souple et peu formelle et avec un **nombre limité de niveaux hiérarchiques** ;
- En général, les dossiers que vous présentez doivent être **courts** et aller à l'essentiel ;
- Au Québec, il est **important d'être ponctuel**. Il est recommandé d'arriver à un rendez-vous 5 ou 10 minutes à l'avance. Le manque de ponctualité peut être interprété comme un manque de respect ;
- En général, **les repas d'affaires ont lieu le midi** et ne durent pas plus d'une heure et demie. L'hôte paie parfois pour ses invités, mais la plupart du temps, chacun paie son repas ;
- **Il n'est pas toléré d'offrir un cadeau pour obtenir un traitement spécial**. On appelle cela « donner un pot-de-vin ». Cela peut être considéré comme un acte de corruption et entraîner des conséquences judiciaires.

Bulletin de paie

À chaque paie (ou paye), votre employeur doit vous remettre un bulletin de paie (paye), couramment appelé au Québec « talon de paie ». Ce bulletin peut être sur papier ou électronique. **Prenez l'habitude de bien regarder chaque bulletin de paie**, afin de vous assurer qu'il n'y ait aucune erreur ou aucun oubli.


Voici un exemple de bulletin de paie :

BULLETIN DE PAIE						
Entreprise XYZ			Date de paie : 16 janvier 2020			
Nom du membre du personnel : Votre nom			Période de paie : du 2 au 15 janvier 2020			
N° du membre du personnel : 000123						
Salaire pour la période			Cumul brut annuel			
	Taux horaire	Nombre d'heures	Total		Nombre d'heures	Total
De base						
Jours fériés						
Total brut				Total brut		
Déductions pour la période			Cumul annuel			
Impôt fédéral						
Impôt provincial						
Assurance-emploi						
Régimes de rentes du Québec						
Régime québécois d'assurance parentale						
Autres déductions						
Total net				Total brut		

Source : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Ce bulletin permet de **vérifier le calcul du salaire et des déductions**. Il doit contenir toutes ces informations :

- le nom de l'employeur
- le nom du travailleur
- le titre de l'emploi
- la période de travail qui correspond au paiement
- la date du paiement
- le nombre d'heures payées au taux normal
- le nombre d'heures supplémentaires payées ou remplacées par un congé, avec le taux qui s'applique
- la nature et le montant des primes, indemnités, allocations ou commissions versées
- le taux du salaire
- le montant du salaire brut
- la nature et le montant des déductions perçues
- le montant du salaire net que le travailleur reçoit
- le montant des pourboires que le travailleur a déclarés ou que l'employeur lui a attribués.

 **Salaires brut** : rémunération globale, avant les déductions

Salaires net : salaire qu'il vous reste après les déductions (impôts, assurance-emploi, etc.)

Conservez vos documents

Il est important de conserver tous les documents que votre employeur vous remet, par exemple : tous vos bulletins de paie, contrats de travail, feuillets T4, etc. Il est recommandé de garder ces documents **pendant 6 ans**.

Contrat de travail

Il est de votre devoir de **bien en prendre connaissance** avant de le signer ou de conclure l'entente et de bien le comprendre et l'appliquer.

Note : Il se peut que vous n'ayez aucun contrat de travail à signer. **Ce ne sont pas tous les employeurs qui produisent des contrats de travail**. Souvent, il s'agit d'ententes verbales d'engagement. Ça dépend du travail et du milieu.

Convention collective

La convention collective est une **entente écrite au sujet des conditions de travail** qui s'appliquent aux salariées-es d'un ou de plusieurs employeurs. Elle contient diverses clauses comme les droits syndicaux, le mode de règlement des litiges, les mouvements de main-d'oeuvre et l'ancienneté.

Ressources d'aide

Ressources gouvernementales ayant un bureau à Matane

Vous souhaitez en savoir plus sur un métier ou une profession ? Vous cherchez un emploi ou vous voulez améliorer votre situation professionnelle ? Emploi-Québec offre **des conseils en matière d'orientation et de choix de carrière**. Ces services sont offerts dans un centre local d'emploi (CLE) ou un bureau de Services Québec (BSQ) près de chez vous et leur accès est assujéti à certaines conditions.

Voici les services qui sont habituellement offerts :

- **postes informatiques** en libre-service pour effectuer des recherches sur le milieu de l'emploi ;
- renseignements sur les **programmes et services gouvernementaux** ;



- accompagnement dans les **démarches administratives** effectuées auprès des ministères et des organismes ;
- services de solidarité sociale ;
- services **d'aide à l'emploi** (consultation d'offres d'emploi, etc.);
- services d'aide aux entreprises.

À Matane, le bureau de Services Québec est situé au **750, avenue du Phare Ouest, bureau 205**.
Le numéro de téléphone est le 418 562-0893.

Consulter l'information au sujet des services d'orientation d'Emploi-Québec à l'adresse suivante :

www.quebec.ca/emploi/informer-metier-profession/choix-carriere

Accompagnement Québec

Accompagnement Québec est un service gratuit offert aux personnes immigrantes. Il facilite **votre intégration et votre participation en français à la société québécoise**.

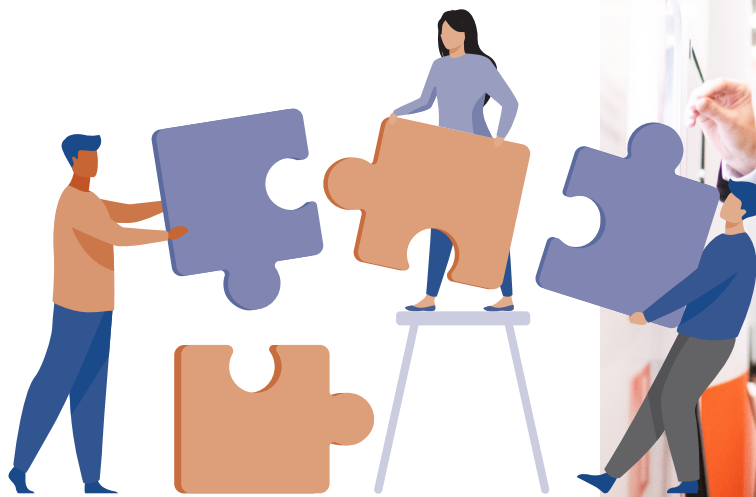
Les agentes et agents d'aide à l'intégration du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sont présents-es dans toutes les régions du Québec. Ils évaluent **vos besoins immédiats ou futurs** et préparent avec vous un plan d'action individualisé pour vous aider à :

- vous établir au Québec (installation);
- découvrir la société québécoise (vie collective);
- apprendre le français (francisation);
- faire reconnaître vos compétences (reconnaissance des compétences);
- intégrer le marché du travail (emploi);
- vous informer sur les procédures d'immigration (démarches d'immigration).



À Matane, un agent d'aide à l'intégration d'Accompagnement Québec est disponible pour vous aider dans votre installation et intégration. Vous pouvez prendre rendez-vous en vous inscrivant sur la **Plate-forme Arrima**.

Pour plus d'information : www.quebec.ca/immigration/service-integration-personnes-immigrantes



 Ressources sociocommunautaires:
des services gratuits et personnalisés



Espace Avenir M

www.espaceavenir.ca | 418 800-0239

548 avenue du Phare E #202, Matane

Coaching en recherche d'emploi,
Accompagnement et intégration en emploi,
Initiation à l'entrepreneuriat, Projet jeunesse,
service spécialisé de main-d'œuvre, etc.



Place aux jeunes La Matanie
(pour les jeunes diplômés de 18 à 35 ans)

www.placeauxjeunes.qc.ca/regions/bas-saint-laurent/la-matanie

581 502-343

548 avenue du Phare E #202, Matane

pajm@espaceavenir.ca

Si vous songez à vous installer en Matanie, Place aux jeunes vous accompagne dans votre projet d'établissement : opportunités d'emploi et de stage, mise en contact avec des employeurs, séjours exploratoires, aide financière, etc.

Où regarder les offres d'emploi

De nombreuses offres d'emploi sont affichées **sur le Web et dans les médias sociaux**. Voici quelques adresses pour en consulter :

- Québec Emploi, service d'offres d'emploi en ligne :
www.quebecemploi.gouv.qc.ca/plateforme-emploi/?lang=fr
- Job IN CJE Matane, groupe Facebook géré par Espace Avenir M :
www.facebook.com/groups/529763113890722
- Guichet-Emplois, Gouvernement du Canada :
www.guichetemplois.gc.ca/jobsearch/rechercheemplois?fmid=23540
- Journaux locaux : L'Avantage gaspésien ou journaux municipaux

Une organisation vous intéresse ?

Visitez sa page Facebook pour vérifier si des offres d'emploi y sont présentées.

La majorité des offres d'emploi sont **affichées sur le Web**. Il y en a aussi dans le **journal local** et sur les **babillards des lieux publics**. Les offres d'emploi circulent également de **bouche à oreille**. Si vous cherchez un emploi, parlez-en autour de vous. Votre entourage pourra peut-être vous aider.

Candidature spontanée

Vous pouvez envoyer spontanément votre CV (curriculum vitae) à une entreprise même si elle n'a pas d'offre d'emploi affichée. C'est ce qu'on appelle une **candidature spontanée**.

Envoyer spontanément un CV à un employeur ne témoigne pas seulement d'un grand intérêt pour l'entreprise, mais aussi d'un **sens de l'initiative**, ce qui peut donner une bonne image de vous à l'employeur.

Une lettre de présentation (de motivation) peut également être jointe avec votre CV, pour expliquer votre intérêt à travailler pour l'organisation.

Contactez les **services sociocommunautaires** pour avoir de l'aide pour préparer votre CV et votre lettre de présentation.

Créer son emploi

Entrepreneuriat

Formation professionnelle

Le **CFPRO Matane** offre une formation très intéressante aux personnes qui souhaitent se lancer en affaires. Il s'agit d'un **cours de lancement d'entreprise** qui mène à l'obtention d'une attestation de spécialisation professionnelle. Ce programme permet à l'entrepreneur-e d'élaborer son plan d'affaires, d'apprendre à négocier le financement de son projet et à appliquer les notions de gestion d'entreprise.

Détails : www.csmm.qc.ca/cfpro/formation/lancement-dune-entreprise/

Accompagnement et soutien financier

Développement économique Matanie peut également vous guider à plusieurs niveaux : conseils, services financiers, mentorat, etc. www.dem.quebec

La Société d'aide au développement des collectivités (**SADC**) de la région de Matane offre aussi un service d'accompagnement et du soutien financier. www.sadc-matane.qc.ca/accueil.html

Bourses aux entrepreneurs

Le **Défi OSEntreprendre** favorise le développement de l'entrepreneuriat au Québec en récompensant les meilleures initiatives entrepreneuriales provenant du milieu scolaire et du monde des affaires. Il comprend trois échelons : local, régional et national.

Tous les critères d'admissibilité ainsi que la liste des catégories et des prix spéciaux sont accessibles en ligne : www.osentreprendre.quebec

Le Fonds d'innovation et de développement économique local de La Matanie (FIDEL) offre chaque année des bourses aux entrepreneur-e-s de La Matanie.

Critères d'admissibilité et détails : www.fidelmatanie.com/bourses

Incubateur d'entreprises

L'**ALT Numérique Desjardins** offre un soutien personnalisé à toutes les étapes du lancement d'entreprise, équipements et installations à disposition.

www.laltnumeriquedesjardins.com

Espace collaboratif

La Centrale Matanie offre aux travailleurs autonomes, aux petites entreprises, aux organismes et aux travailleurs de passage **un espace de travail permettant de partager des ressources matérielles et humaines**. On y travaille dans une grande salle commune ou on peut y louer un bureau privé. Une salle de conférence équipée est aussi disponible. Cet espace collaboratif est situé au centre-ville de Matane.

Site web : www.lacentralematanie.coop



Crédit : Mathieu Trépanier

PERMIS DE TRAVAIL ET permis d'études

Le permis de travail ouvert

Un permis de travail ouvert **permet de travailler pour n'importe quel employeur** au Canada, sauf pour un employeur qui :

- figure comme employeur inadmissible dans la liste des employeurs ne répondant pas aux conditions applicables ;
- offre régulièrement des activités de danse nue ou érotique, des services d'escorte ou des massages érotiques.

Vérifiez si vous pouvez demander un permis de travail ouvert : www.cic.gc.ca/francais/centre-aide/reponse.asp?qnum=177&top=17

Le permis de travail fermé (lié à un employeur)

Un permis de travail lié à un employeur donné vous permet de **travailler selon les conditions indiquées sur votre permis de travail**, lesquelles comprennent :

- le nom de l'employeur pour lequel vous pouvez travailler ;
- la durée de la période pendant laquelle vous pouvez travailler ;
- l'endroit où vous pouvez travailler (s'il y a lieu).

Consultez le site web suivant et répondez à des questions pour savoir à quel type de permis de travail vous êtes admissibles :

www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis/temporaire/types-permis-travail.html



Étudiants étrangers et droit de travailler

Plusieurs étudiants étrangers peuvent travailler hors campus sans détenir de permis de travail s'ils remplissent toutes les exigences requises. Des conditions s'appliquent. Consultez : www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/travailler-hors-campus.html

Programmes coop ou de stages pour étudiants étrangers

Les étudiantes et étudiants inscrit-es dans un programme de formation générale, professionnelle ou technique dans un établissement québécois et qui doivent acquérir une expérience de travail, comme un programme coop ou de stages, ont besoin de se procurer un permis de travail (en plus de leur permis d'études).

Pour obtenir un permis de travail, **il faut prouver que l'expérience de travail est nécessaire** pour compléter son programme d'études.

Détails : www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/stagiaire.html

Étudier et travailler au Canada à titre d'étudiant étranger : www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail.html



Ressource d'aide

Vous avez des questions en lien avec le travail et votre statut d'immigration ?

Un employeur souhaite vous embaucher, mais il ne connaît pas les démarches d'immigration à entreprendre ?

Vous souhaitez rester au Québec après vos études ou prolonger votre permis de travail ?

Contactez le **Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM)**, il pourra vous orienter et vous accompagner.

www.sanamatanie.org/nous-joindre-2

418 562-1240, poste 2211

Avec la participation financière de :

Québec 



Une initiative du Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM). Merci à Place aux Jeunes La Matanie, Mélanie Gagné - Créatrice de contenu, Caroline Turbide - Graphiste, la MRC de La Matanie et l'équipe internationale du Cégep de Matane pour leur précieuse collaboration, et à la Ville de Matane pour sa contribution humaine et financière. Les fiches du CLD de la région de Rivière-du-Loup et celles de la Ville de Québec nous ont servi d'inspiration.

Autres sources : gouvernement du Québec, Place aux jeunes La Matanie, La Centrale Matanie, Services Québec, MIFI



Préparer votre candidature

Pour adapter votre candidature à la québécoise, vous préparer pour un premier entretien d'embauche au Québec ou mieux comprendre le monde du travail et ses codes culturels, contactez les ressources socio-communautaires : **Espace Avenir M** ou le **Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie**.